



PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Nouvelles d'Amérique. Incendie. Acte pour affranchir des droits de douane le fer préparé pour les rails. — Opinion du *Journal des Débats* en faveur de l'admission des houilles belges. — Chronique sur la discussion de l'adresse. — Nouvelles d'Espagne. Conjectures sur les projets financiers de M. de Mendizabal. — Opinion du *National* en faveur d'un accroissement du territoire français. — Article remarquable du *Courier anglais* sur la liberté du commerce. — Nouveaux détails sur l'assassinat commis à Olue. — Université de Liège. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 8 janvier. — Les journaux américains rapportent une discussion du congrès qui a eu lieu le 19 décembre, et dans laquelle, à l'occasion d'une pétition en faveur de l'abolition de l'esclavage dans le Massachusetts, cette abolition a été appuyée par les représentans des états du Nord, combattue par ceux du Sud, et enfin rejetée par 121 membres contre 95.

L'objet de toutes les conversations est la nouvelle d'un incendie terrible qui a éclaté à New-York; on varie sur l'estimation des pertes que l'on évalue diversement de 15 à 30 millions de dollars. Il paraît que ce dernier chiffre se rapproche le plus de la vérité. La banque des Etats-Unis a offert 10 millions pour la reconstruction immédiate des magasins aussitôt que possible.

Cet événement a eu lieu le 15 décembre, le feu a duré pendant 5 heures, environ 600 maisons ont été détruites. La banque, les bureaux des postes et un grand nombre de bâtimens ont été la proie des flammes. Les vaisseaux qui étaient amarés sur les quais ont aussi pris feu, et plusieurs ont été détruits.

Voici l'acte porté aux Etats-Unis pour affranchir des droits de douane le fer préparé pour rails de chemin de fer et employé en cette qualité :

Art. 1^{er}. Il est ordonné par le sénat et la chambre des représentans assemblés en congrès, que lorsqu'il aura été suffisamment prouvé au secrétaire de la trésorerie que des fers, importés à l'effet de servir à un chemin de fer ou plan incliné établi par un état, ou par une compagnie autorisée (*incorporated company*) ont en effet été placés d'une manière permanente sur ledit chemin de fer ou plan incliné, il accordera le *drawback* des droits sur les fers ainsi posés, ou si le droit a été perçu, il le restituera nonobstant toute disposition contraire, pourvu que l'on ne considère comme fer de chemin de fer que celui qui a été préparé pour être posé en rails sur un chemin de fer ou plan incliné sans aucun travail additionnel.

Art. 2. Il est de plus ordonné que dans le cas où des fers pour chemin de fer auraient été ou seraient à l'avenir importés par un état ou une compagnie à l'effet d'être posés sur un chemin de fer, et que les obligations données pour les droits deviendraient payables avant que lesdits fers aient pu être posés, le secrétaire de la trésorerie est autorisé à étendre le délai du paiement, jusqu'à concurrence du *drawback* auquel la compagnie a droit; pourvu que le délai ne soit pas porté à plus de trois ans à partir de la date de l'importation; et si déjà maintenant l'une des susdites obligations a été payée, le secrétaire de la trésorerie est autorisé à compter le *drawback* en se faisant donner un engagement avec sûreté suffisante que ce *drawback* sera de nouveau versé au trésor, en cas que dans le délai de trois ans, à partir de l'importation, lesdits fers n'aient pas été posés.

(Approuvé, le 14 juillet 1832.)

— On assure qu'un emprunt de 2 millions sterling a été conclu avec don Carlos. Les conditions sont, dit-on, 40 liv. st. 5 p. c. Les contractans ont avancé 6 p. c. ou environ 120,000 liv. st.; le reste sera tenu en réserve jusqu'à ce que le prince fasse quelques progrès décisifs. On dit aussi que le gouvernement français expose à nos ministres la nécessité de mettre un terme à la guerre civile d'Espagne par la voie de armes; reste à savoir s'il en sera question dans le discours du roi. (*Morning Herald*)

FRANCE.

Paris, le 11 janvier. — Le duc d'Orléans continue toujours à être indisposé par suite des fatigues de la campagne de Mascara, c'est ce qui explique la courte apparition qu'il a faite au premier bal de la cour.

— Le *Journal des Débats* contient aujourd'hui un article assez net contre la division de la France en zones, pour l'admission du charbon belge.

— Le général Alava, nouvel ambassadeur d'Espagne, en France, a débarqué à la Rochelle; il

paraît qu'à Saintes il a été retenu pour irrégularité de passe-ports, par le sous-préfet, frère de M. Edmont Blanc, secrétaire-général du ministre de l'intérieur.

— On a remarqué sur la liste des orateurs inscrits pour parler en faveur du projet d'adresse le nom de M. Saint-Marc-Girardin, dont le début à la tribune n'avait été rien moins que brillant et qui depuis avait prudemment gardé le silence. Ses amis attribuent la cause de l'insuccès de ses efforts oratoires à la nature même de la cause qu'il défendait. Sera-t-il mieux inspiré cette fois? On prétend que M. Saint-Marc-Girardin doit insister sur le passage relatif à la réserve et au maintien des traités et qu'il se propose d'aborder la question de la Pologne.

A en juger par ses articles dans le *Journal des Débats* sur le discours de l'empereur Nicolas à la municipalité de Varsovie, la ligne qu'il doit suivre semblerait tracée d'avance, et il n'aurait plus qu'à faire ressortir devant la chambre les argumens qu'il a présentés à ses lecteurs en faveur des malheureux Polonais. Mais nous ne sommes plus au temps où l'on est en droit d'exiger de certains écrivains politiques, devenus députés, de ne point mettre leurs paroles en contradiction flagrante avec leurs écrits. Le public, qui n'a point oublié ceux de Saint-Marc-Girardin, du moins ceux qui ont rapport à l'allocation de l'empereur de Russie, saura bientôt si cet orateur veut faire exception à la règle admise presque généralement sur les bancs où il a coutume de siéger.

(*Courier français*)

— Voici les noms des orateurs inscrits pour parler sur le projet d'adresse. Pour le projet: MM. Muret de Bort, Duvergier de Hauranne, Merlin (Aveyron), Saint-Marc-Girardin, Leyraud, Fulchiron, Pataille, le baron de Daunant. Contre le projet: MM. Chapuis-Monlaville, Dubois, Xavier de Sade, Auguis, Eusèbe Salverte, Glais-Bizoin.

— La *Gazette de France* annonce que don Carlos était toujours à Ognate le 2 janvier et que l'insurrection des Asturies prenait un grand accroissement en sa faveur; Cordova venait de diriger quatre bataillons et de la cavalerie contre cette nouvelle insurrection.

L'expédition carliste contre la Catalogne a dû se mettre en marche le 5 ou le 6 janvier.

La *Gazette* publie également le bulletin de la prise de Guetaria par les carlistes, port de mer qui leur sera utile pour recevoir des secours de l'extérieur. On demande ce que font l'armée constitutionnelle et ses auxiliaires anglais et français.

— On cherche à deviner le secret financier de M. Mendizabal. Sans rien affirmer, le *Constitutionnel*, dit à ce sujet:

D'après des personnes souvent bien informées, voici ce que proposait, entre autres choses, le président du conseil des ministres espagnols, pour arriver à son but: il offrirait aux détenteurs étrangers des coupons de la dette passive, aux détenteurs résidans surtout en Angleterre, d'améliorer leur position, en changeant leur titres en dette active; mais pour obtenir ce changement, ils seraient obligés de verser encore des fonds. D'après des nouvelles de Londres, beaucoup de détenteurs seraient disposés à y souscrire; de cette manière, le trésor d'Espagne s'enrichirait. Il y aurait plus de ressources pour terminer la guerre du nord, dès lors on pourrait songer plus mûrement à améliorer, sous tous les rapports, la position financière du pays. Nous rapportons cette version comme ayant eu quelque crédit, mais nous ne croyons pas pouvoir la garantir.

— M. Trélat est très-dangereusement malade à la prison centrale de Clairvaux. Les dernières nouvelles laissent peu d'espoir à sa famille et à ses amis. M. le docteur Leuret vient de partir précipitamment pour lui donner ses soins.

Il est bon de connaître quels sont les accroissemens que le *National* républicain, réclame pour la France. On le comprendra dans le passage suivant:

« La France est le seul de tous les grands états, qui, depuis 1789, n'ait reçu aucun accroissement; tous les autres se sont énormément agrandis. Un pareil état de choses pouvait cesser après la révolution

de 1830; il pourrait également cesser dans une guerre que susciterait l'ambition de la Russie. Jusqu'à présent, l'Angleterre ne s'est pas expliquée sur ses intentions à notre égard; elle n'a jamais dit si elle consentirait à nous voir reprendre nos frontières naturelles pour prix du secours que nous lui accorderions. En 1830, elle témoigna contre la réunion de la Belgique à la France l'opposition obstinée qu'elle avait montrée seule en Europe depuis vingt ans. Rien à cet égard n'était changé; et rien encore ne prouve que l'Angleterre veuille se départir de sa vieille politique, qui tend à empêcher tous les accroissemens de la France. Nous pensons que ce serait une grande erreur que de s'engager dans le système anglais, avant de savoir si ce système est assez modifié pour laisser à la France une part légitime dans les bénéfices. Si l'Angleterre persiste dans cette aveugle jalousie qui l'a fait guerroyer contre la révolution française pendant vingt-cinq ans, qui l'a portée à affaiblir la France vaincue autant qu'il était en elle, et à s'opposer de tous ses efforts en 1830, à l'incorporation de la Belgique, il n'y a rien à faire avec elle; son alliance n'est bonne qu'en temps de paix et ne vaut rien dans les jours de péril. »

BELGIQUE.

Bruxelles, le 12 (trois heures). Affaires nulles, prix très-faibles à l'ouverture, mais s'étant un peu relevés à cause du besoin de pièces au comptant. Après la cote on est resté pour la dette active (Ardoin) 50 7/8 argent. Le premier cours d'Anvers a été seul connu, il était à 51.

Paris, 11 janvier. — Trois pour cent 81 20; Ardoin 50 1/2, ancienne différée 19, nouvelle dito 25 1/4, coupons cortés 25 1/4; belges 102 7/8.

— La loi sur les *los-renten*, qui vient d'être promulguée, exclut des paiemens du prix de vente des domaines, les *los-renten* à coupons, que la Hollande nous a envoyés depuis 1830; elle n'admet en paiement des domaines que les *los-renten* dénoncés, à Bruxelles, avant le 1^{er} octobre 1830.

— Un de nos jeunes artistes, qui donne d'heureuses espérances pour notre école de peinture, a montré samedi une preuve de courage et de présence d'esprit. Il patinait sur les fossés de la porte rouge, lorsqu'un jeune homme qui se livrait au même exercice disparut sous la glace. L'artiste dont nous parlons courut à son secours et s'étendant sur la glace pour trouver plus de résistance sur sa surface, il parvint à retirer sain et sauf le jeune homme en danger. (*Journal d'Anvers*)

LIEGE, LE 13 JANVIER

LIBERTÉ DE COMMERCE.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article qui suit emprunté au *Courier anglais*, et l'un des plus remarquables que la presse libérale ait produit en faveur des doctrines de liberté en matière de commerce et d'industrie.

« Si l'année qui vient de finir n'a été marquée par aucun événement politique de grande importance, elle mérite d'occuper une place distinguée dans les annales de l'industrie; elle a été presque partout signalée par un étonnant accroissement de population, par l'extension de l'agriculture, du commerce et des manufactures, par la mise en cours d'exécution de grands travaux publics; en un mot par toutes les circonstances qui dénotent l'augmentation de la richesse et le développement de l'esprit d'entreprise. Toutefois, nulle part, pas même aux États-Unis, ces preuves d'une prospérité croissante n'ont été aussi nombreuses et aussi manifestes que dans la Grande-Bretagne. Nous commençons à recueillir les fruits du système hardi, mais sage et libéral, que M. Huskisson a introduit dans notre politique commerciale, et qu'ont suivi ses successeurs. L'abolition de nombreux monopoles et des restrictions plus nombreuses, et la détermination montrée par le parlement de suivre une marche libérale dans tout ce qui regarde le commerce, ainsi que de s'opposer à toute tentative pour modifier la valeur du signe représentatif des échanges, ont convaincu les personnes

engagées dans des entreprises industrielles qu'elles ne doivent compter sur aucune autre protection que celle de leur propre habileté, et que, si elles n'en avaient pas suffisamment, elles devraient inévitablement se ruiner.

Les résultats ont été tels que les avaient prévus M. Huskisson et les économistes dont il a mis les principes en pratique. Chacune des mesures qu'ils avaient proposées pour affranchir le commerce de ses entraves a été couronnée de succès; quelques-unes moins que les autres, mais toutes ont produit un accroissement de richesse et d'industrie. Les manufactures de coton, de laine, de toile, de soie, de fer, etc., sont toutes dans un état de prospérité remarquable et jusqu'ici sans exemple. Dans l'année qui vient de finir, on a importé pour nos fabriques environ 42,000 balles ou 13,500,000 livres de coton de plus qu'en 1834. D'après le rapport du commissaire pour l'application de la loi sur les pauvres dans le Lancashire, il paraît qu'au mois de juillet dernier, il y avait en construction dans ce district et dans le Cheshire, des nouvelles manufactures dont la bâtisse et l'installation ne coûteront pas moins de 3,753,000 liv. sterl., qui emploieront des machines dont la force équivalra à celle de 7,507 chevaux, et n'occuperont pas moins de 45,000 ouvriers. Un fait remarquable, c'est que malgré la grande immigration de travailleurs des autres parties de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande dans les districts manufacturiers, la demande de bras est encore plus considérable, et que généralement on en ressent la disette. Dans les districts où l'on fabrique les tissus de laine, dans la division occidentale du Yorkshire, dans le Gloucestershire, et généralement dans l'ouest de l'Angleterre, on remarque le même accroissement de la population ouvrière. Il est à remarquer que, malgré l'augmentation extraordinaire du nombre des fabriques, les matières premières ne leur ont pas manqué, et que le prix en est aujourd'hui moins élevé qu'il ne l'était au commencement de 1835. Nous tenons de bonne source que, sur les terres mises nouvellement en culture dans la vallée du Mississippi, l'on trouve un assez grand profit à cultiver du coton qui ne se vend que trois deniers sterling (un peu plus de 30 centimes) la livre.

La fabrication des toiles ne prospère pas moins que celle des tissus de laine et de coton. En 1829, on payait encore, malgré les réductions graduelles qu'elle avait subies, une prime de 300,000 liv. sterl. pour les toiles exportées en pays étranger. M. Huskisson mit un terme à cet énorme abus, en déclarant que si nous ne pouvions pas fabriquer de la toile de manière à la vendre avec bénéfice hors de chez nous, il valait mieux renoncer à cette fabrication que de charger le peuple d'une taxe pour mettre quelques manufacturiers en état de vendre tous leurs produits à l'étranger au-dessous de ce qu'ils avaient coûté à fabriquer. M. Huskisson reforma tout le système qui avait été précédemment appliqué aux manufactures de toile, et en même temps il réduisit les droits sur le lin et sur le chanvre. Le résultat de ces mesures a surpassé toutes les espérances. La fabrication des toiles, s'est étendue, depuis 1825, avec une rapidité inconvenable et sur laquelle on ne pouvait pas compter. Dundée qui est aujourd'hui le grand centre du commerce des toiles, a fait en population des progrès bien supérieurs à ceux d'aucune ville du Kentucky. En 1811, elle ne contenait que 26,616 habitans, et en 1831 leur nombre s'élevait à plus de 45,000. Dans la même année. Il n'y avait à Dundée que quatre filatures; il y en a aujourd'hui plus de trente-six. L'année dernière, la valeur de ses exportations en toiles, y compris celles à voiles, a dépassé 1,600,000 liv. sterl., ce qui excède toute l'exportation de l'Irlande. Il n'y a pas cinquante ans les droits de port y étaient fermés par le gouvernement pour 400 liv. st.; en 1816 ces droits ont rendu près de 5,000 liv. st., et dans l'année qui a expiré, en 1835 ils ont produit 10,406 liv.; on pense que cette année ils monteront au-dessus de 14,000 liv. Ces progrès miraculeux ont eu lieu depuis que M. Huskisson sut adopter des mesures que beaucoup de gens regardaient comme devant porter un coup mortel à l'industrie de nos fabricans de toile.

Il ne faut pas croire que le développement si étonnant qu'a pris cette industrie en Ecosse ait porté préjudice à l'Irlande. Au contraire la filature à la mécanique est aujourd'hui solidement établie dans ce pays. Il y avait dernièrement en pleine activité à Belfast douze filatures employant 2,300 ouvriers, et l'on s'occupait d'en établir d'autres. Aujourd'hui que les fabriques ont été affranchies des visiteurs, des étampilleurs et des primes, et que l'activité et le talent ont le champ libre, nos fabriques font des progrès tout-à-fait surprenans.

Les fabriques de soie sont également florissantes. On a accusé M. Huskisson de travailler à détruire cette industrie, tandis qu'il lui a donné une nouvelle vie et lui a imprimé une vigueur au moyen de laquelle ses progrès en dix ans ont surpassé ceux

qu'elle avait faits dans le siècle précédent. Toute la soie brute qui existait en magasin au commencement de l'année a été employée, et, si les progrès de l'industrie du tissage de la soie doivent être arrêtés, ce ne sera certainement pas par la concurrence des Français, des Suisses, ni des Indous, mais par la rareté croissante et l'augmentation de prix de la matière première.

Les manufactures de fer et de quincaillerie qui, après celles des tissus de coton et de laine, sont les plus importantes du royaume, se trouvent aussi dans un état de prospérité extraordinaire. En 1820, les produits de nos différentes fonderies furent évalués à environ 400,000 tonneaux (chaque tonneau de mille kilogrammes). En 1830, ils s'élevèrent à près de 700,000 tonneaux; cette année ils ont approché de 800,000.

Il n'y a pas une seule branche de l'industrie ou du commerce de notre pays qui ne soit aujourd'hui dans une situation prospère. Tous les travailleurs sont employés ou peuvent l'être. Dans toutes les industries les salaires sont raisonnables, et les vivres et les objets d'habillemens sont généralement à meilleur marché qu'ils n'ont été à aucune autre époque depuis l'événement de la maison d'Hanovre.

On écrit de Bruxelles, 13 janvier :

La chambre des représentans ne s'est pas trouvée en nombre hier pour reprendre ses travaux. A deux heures et demie, 47 membres seulement étaient présens, et l'on a été obligé de remettre la séance à aujourd'hui.

M. le président a rappelé la décision prise par la chambre en mars 1835, de faire insérer au *Moniteur* en texte de compte rendu de la séance, les noms des membres présens à l'appel nominal, lorsque l'assemblée ne se trouverait pas en nombre. Cette mesure sera donc appliquée aujourd'hui, si la chambre se trouve encore trop peu nombreuse pour procéder de suite à ses travaux ordinaires.

Voici les détails que donne à son tour le *Nouvel-Liste* de Verviers :

Un crime horrible a été commis vendredi dernier à Olne; voici les faits dont nous pouvons garantir l'exactitude: le 8 de ce mois, vers huit heures du soir, le S^r Guillaume Wilkin, rentier, âgé de 60 ans, né à Dison, habitant depuis le mois de juin dernier chez le S^r Georges Henard, cabaretier au lieu dit Grand-Huy, commune d'Olne, revenait de la commune de Fléron avec sa servante, Marie-Elisabeth Paume, âgée de 50 ans, et se trouvait déjà dans une prairie voisine de sa demeure lorsqu'il fut attaqué par deux individus, terrassés et dépouillés d'une somme de 200 florins en pièces d'or et d'une montre en argent; la servante reçut à bout portant un coup d'arme à feu qui l'étendit morte sur la place.

M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction du tribunal de Verviers se sont rendus sur les lieux, et ont d'abord fait arrêter et déposer dans la maison d'arrêt de cette ville, le nommé Jean Joseph Leroi, âgé de trente ans, journalier, domicilié dans la commune d'Ayeneux; cet individu est le gendre du nommé Georges Henard, chez lequel habitait le sieur Wilkin, et il est soupçonné d'avoir commis le crime. L'on a trouvé chez lui deux pistolets non chargés; il avait porté ces armes, il y a environ trois semaines, chez l'armurier Lehaen, à Herve, pour les faire réparer; celui-ci a déclaré que le dimanche, 3 de ce mois, il était venu les reprendre avec un nommé Jean Jacques Jacquet, maçon âgé de 30 ans, domicilié aussi à Ayeneux.

Le 8 de ce mois, les employés de la brigade de Hocquai et de celle de Francorchamps, ont saisi vingt-trois ballots de marchandises sur une bande de cinquante à soixante fraudeurs, qui se sont enfuis en abandonnant les charges dont ils étaient porteurs. Les employés n'ont pas eu besoin de faire usage de leurs armes (*Journal de Verviers*).

Pendant plusieurs jours le cadavre d'un homme qu'on a retiré de la Vesdre, entre Pepinster et Goffontaine, a été exposé dans une grange sans que personne se soit présenté pour le reconnaître. Les autorités auraient dû, nous semble-t-il, faire publier le signalement de cet homme. (*Id.*)

On lit dans le *Handelsblad* :

Nous apprenons par l'*Ompartydige*, que Libry-Bagnano est mort ici, ces jours derniers. Il faut peut-être attribuer notre ignorance de ce fait à l'état de solitude et d'isolement dans lequel il vivait dans notre capitale.

La nouvelle que l'on commencerait au printemps les travaux préparatoires du chemin de fer entre cette ville et Haarlem est prématurée, rien n'a encore été décidé à cet égard.

Le *Times* publie une lettre fort curieuse sur la culture de la betterave et la fabrication du sucre en France. Nous croyons cependant qu'on a tort de s'imaginer que les sucres de betteraves pourraient

du Brésil et des Indes occidentales, si les derniers étaient admis dans la consommation sur le même pied que les premiers.

Mais aussi longtemps qu'un impôt oppressif d'un demi franc par kilogramme frappera les sucres des colonies et le sucre étranger, tandis que le sucre des betteraves en est exempt, la culture de ce dernier sera étendue de plus en plus. Mais si la France se fatigue un jour de payer aux fabricans de sucre indigène une somme annuelle qui s'élève déjà à environ vingt millions de francs, et qui s'accroît tous les jours au-delà de la somme pour laquelle les colonistes et étrangers leur fourniraient la même quantité de sucre et une bien meilleure qualité, alors les établissemens dans lesquels cette industrie exotique s'est introduite, commenceront à décliner. Ils n'existeraient pas un an si les impôts sur les diverses qualités de sucre étaient les mêmes. Ils dépendent entièrement d'un impôt oppressif, reste de la politique anti-commerciale de Napoléon.

On vient de traduire en hollandais le drame de *Jacqueline de Bavière*, de M. Prosper de Noyer.

On écrit de Hambourg à la *Gazette d'Augsbourg* :

On prétend que la santé du roi Charles-Jean s'est considérablement affaiblie et que le climat de la Suède lui fait beaucoup de tort à son âge avancé. On ne croit donc pas impossible qu'il ait en vue d'aller passer ces derniers jours dans un pays plus agréable à sa constitution physique, et qu'alors le prince Oscar prendra les rênes du gouvernement durant la vie de son père. Ce qu'il y a de certain, c'est que des lettres de Copenhague parlent du bruit qui court qu'au commencement du printemps le roi Charles-Jean fera sur le conseil de ses médecins un voyage de quelque temps vers le Midi. Je ne saurais dire jusqu'à quel point ce bruit est fondé.

UNIVERSITÉ.

C'est sous l'influence d'un sentiment pénible que nous revenons sur le cours de M. Gibon. Quelques mots écrits avec franchise ont été émis, ces jours derniers dans cette feuille, sur l'impression produite par le discours du professeur de philosophie à notre université. Ils n'étaient point trop éloignés de la vérité; car un journal de Bruxelles émettait hier sur ce même discours, reproduit dans l'*Union* et dans le *Courrier de la Meuse*, un avis qui différait peu du nôtre. — C'est pour nous aussi un devoir de dire aujourd'hui, avec la même liberté, les regrets que nous ont fait éprouver les marques d'improbation qui ont éclaté hier sous la chaire du professeur. — Nous avons entendu quelque fois, du sein même de la jeunesse, s'élever des réclamations gênantes contre les manifestations encore d'usage au théâtre; nous l'avons vu désirer que les voix brutales fussent remplacées par d'autres moins violentes. Ce vœu libéral est certes bien digne d'une époque de liberté et d'égalité; mais à plus fortes raisons ces mêmes manifestations devraient-elles être bannies d'une enceinte où une jeunesse d'élite est seule admise; et alors qu'il s'agit de témoigner de son respect pour la liberté de la pensée et de la parole; car ce respect, il ne faut point l'oublier, est un des traits les plus honorables du caractère belge. C'est là aussi ce que nous avons entendu exprimer hier dans l'auditoire de M. Gibon, et nous désirons bien vivement de voir cette opinion des élèves eux-mêmes, triompher aux prochaines leçons du professeur de philosophie.

Cette seconde leçon de M. Gibon était consacrée à une exposition des doctrines du matérialisme au XVIII^e siècle, et de ses conséquences en morale et en philosophie et en politique. Le professeur a lu avec une rapidité qui n'a point permis de saisir toutes les parties de cette leçon qui a paru plus oratoire que didactique et débitée du reste avec une emphase déplacée dans une chaire universitaire où la raison doit apparaître sous des formes plus simples. Sans approuver la méthode et quelques unes des opinions du professeur, nous devons dire toutefois que plusieurs passages de son discours ont paru empreints du cachet d'une véritable éloquence.

Nous avons promis de donner quelques extraits du discours d'introduction aux leçons de littérature française.

Voici comment M. Lesbroussart a caractérisé la première époque véritablement littéraire de la France :

Tout-à-coup l'Europe tressaille au bruit de trois événemens qui se suivent à peu d'années de distance : la découverte de la poudre, celle de l'imprimerie, celle du nouveau monde. Par les deux premières, la guerre et la pensée acquièrent chacune d'irrésistibles projectiles; par la troisième, surgit un nouvel ordre social et politique.

dont plus tard naîtra la réformation religieuse avec son esprit d'examen, hostile à tout le système existant. La féodalité, qui semble avoir accompli son œuvre de transition, chancelle sous sa pesante armure, au milieu de ses vieilles forteresses, pour tomber enfin toute entière, deux siècles plus tard, sous la hache de Richelieu. La centralisation s'opère; le gouvernement devient une science, et Paris un foyer de lumières, par rapport au reste du royaume: car Paris a une cour, dont l'éclat attire les savans, les littérateurs et les artistes, même des pays étrangers. Toute aumône étant précieuse à l'indigence, le siècle commence à se trouver riche: on décerne à François 1^{er}, qui fulmina des édits de mort contre la libre émission de la pensée, le titre de restaurateur des arts et des lettres, parcequ'il s'occupa de poésie entre deux batailles et deux maîtresses, fit de petits vers amoureux, et commanda des ciselures à l'italien Cellini. Cependant on doit lui savoir gré de quelques faveurs bien placées, car c'est sous son règne que se montrent des poètes, au premier rang desquels il faut placer Marot, le poète des plaisirs, et fort au-dessous Villon, le poète des voleurs. Là se fait aussi entendre le long et spirituel ricannement de celui qu'on pourrait sur-nommer *l'omni-satirique*, de ce Rabelais, dont Boileau définit bien le livre étrange, quand il l'appelle *la raison en habits de carnaval*. Mais l'impulsion est donnée: sous Henri II apparaît la Pleiade française, groupe de constellations assez nébuleuses aujourd'hui, mais très-lumineuses sur un pareil horizon. Ce mouvement continue, s'accroît et se régularise sous Charles IX, poète lui-même et poète remarquable à plus d'un titre, puisqu'il plaçait l'art de faire des vers (c'est son expression) au-dessus de celui qui sert à régir les peuples. Aussi, à ce règne sanglant se rattachent des noms justement préservés de l'oubli: entr'autres Ronsard, que son admiration passionnée pour l'antiquité entraîna jusqu'à vouloir introduire dans la poésie française les formes matérielles des langues grecque et latine; Regnier, satirique éloquent, vigoureux et spirituel, qui mérite également les éloges et les reproches de Despréaux; Passerat dont les écrits offrent des grâces naïves et qui fut l'un des auteurs de la satire Ménippée; Baif, l'une des sept étoiles dont nous parlions tout à l'heure, auteur d'une foule d'épigrammes cyniques, trop fidèle imitateur de Plaute dans ses tentatives dramatiques; Marguerite de France, reine de Navarre, moins célèbre par ses vers que par ses contes, et moins par ses contes que par ses amours; Etienne de la Bétie que recommandent presque également à nos souvenirs son traité de la servitude volontaire et l'amitié de Montaigne; Montaigne lui-même, dont la prose a non seulement plus de substance, mais plus de charmes que leurs vers; Montaigne le sceptique à une époque de croyances obstinées et furieuses; espèce de philosophe sans le savoir, mais écrivain, penseur, moraliste du premier ordre.

M. Lesbroussart a terminé son discours en rendant un juste hommage au savoir et à la sûreté de goût de M. Rouillé, que son âge a éloigné de la chaire de littérature où il a brillé pendant tant d'années.

MODES PARISIENNES.

Meubles. — Les plus nouveaux meubles qui sient paru pendant ces jours de nouveauté, sont ceux qui se rapprochent des meubles de Boalle; non plus en bois noir et relevés par des dorures; mais en bois naturel sculpté. Ce genre est charmant et demande à être accepté. Il réunit une richesse et une simplicité qui conviennent fort bien à certains appartemens, où l'on trouve plus de recherche que de luxe: physionomies bien différentes l'une de l'autre. Déjà nous avons eu les tables aux pieds tournés, les fauteuils aux bras couverts de velours, les chaises à dossiers gothiques, essais du moyen âge; puis, enfin, l'imitation si habile parvient à reproduire le Boule avec un merveilleux succès.

Cette année, c'est un souvenir de *renaissance*; les meubles n'ont pas de dorures, ils sont travaillés; nous retrouvons tel ameublement qui semble sortir des salles abandonnées du château de Fontainebleau; des tables au pied massif, supportés par trois lions ou quatre petits amours, artistement sculptés et groupés; des armoires à baguettes finement façonnées en feuilles, semblables à celles de cuivre doré que nous reprenons aux vieilles modes, en les reportant cette année sur les meubles unis sans incrustations. Les bras de fauteuils, couverts d'étoffe et terminés par une tête de lion, rentrent tout à fait dans le caractère de la renaissance. Nous trouvons, au reste, que rien n'est pittoresque comme le bois laissé dans son état de nature, et travaillé avec art sans secours étranger.

Aujourd'hui, l'on peut d'ailleurs choisir tout ce qui plaît dans chaque genre différent, sans s'astreindre à un genre plus particulièrement; et pour le cabinet de M. de L. M. nous voyons un bureau avec son fauteuil qui doivent accompagner une table d'ébène et or, couverte d'un velour vert. Cette table vient du même magasin où nous trouvons aujourd'hui les deux nouveaux meubles de l'exposition, boulevard Mont-

martre, n° 45. Le bureau et le fauteuil sont en palissandre: ils ont été commandés par le marquis de L. M., et nous les citons comme deux modèles de bon goût.

La forme du bureau est cintrée: les devans, formant pilastres, sont dominés par deux colonnes torsées qui se détachent du montant, sans pourtant s'en séparer; deux têtes ailées d'enfant surmontent le chapiteau et supportent la table. Le haut rappelle cette partie inférieure en petit; seulement une seule tête se projette en dehors des casiers. Une petite colonne torsée devise chaque rang de tiroirs, qui se trouvent deux par deux au nombre de huit. Une galerie sculptée borde le pourtour supérieur et les deux côtés latéraux de la toilette; les pieds reposent sur deux barres tournées en vis, formant une croix, à la jonction desquelles se trouve placé un groupe de deux enfans jouant avec un lion.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Judi 14 janvier, *Robert-le-Diable*.

Vendredi 15, au bénéfice de M. Berger, *Edouard en Ecosse*, drame en trois actes. — 1760, ou *une Mairée de Grand Seigneur*, comédie en un acte. — *Les Folles Amoureuses*, opéra en 3 actes. — *Plus de Jeudi*, vaudeville en un acte. — **TOMBOLA.**

ANNONCES.

ON DEMANDE, pour une maison particulière, un PRECEPTEUR CELIBATAIRE, offrant toutes les garanties désirables d'instruction et de moralité. — Toutes choses égales d'ailleurs, on donnerait la préférence à un allemand, possédant bien la langue française. S'adresser, rue de l'Agneau, n° 421, à Liège. 966



GRAND et FORT CHEVAL, véritable carrossier, à VENDRE, au n° 376, devant les Carmes. 965



A vendre un superbe CHEVAL de tilbury, âgé de 9 ans, le plus beau de la province, pour 700 francs, s'adresser au n° 4392, Outre-Meuse, à Liège. 950

Une DEMOISELLE au fait du commerce d'aunage, peut se présenter au n° 86, rue Grande-Tour; ses appointemens seront proportionnés à son savoir.

GRANDES CAVES à LOUER rue de la Rose, n° 46g. — S'y adresser. 957

On DEMANDE des OUVRIERS TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille.

AVIS POUR SURENCHÉRIR

SUR

UNE MAISON ET BIENS,

SITUÉS

A ANS ET GLAIN.

Jusqu'inclus le 15 janvier 1836, on peut surenchérir par acte à passer devant le notaire PARMENTIER, à Liège.

1^o D'un 10me. sur une maison, n° 360, sise à Ans, en lieu dit: Ruelle-Mamont, avec 8 verges petites de jardin, adjugée au prix de fr. 560

2^o D'un 20me. sur un jardin potager, joignant la chaussée de Saint-Trond, et contenant cinq verges grandes, dix petites; adjugée, moyennant. 2,700

3^o D'un 20me. sur un pré, situé au fond de Glain, mesurant 42 verges grandes, 12 petites, adjugé pour 3,000

4^o Et d'un 20me., sur un verger, sis à Bolsée, de la contenance de 14 verges grandes, adjugé pour 2,400

Non compris 2 rentes, dont les capitaux sont évalués à 570 fr. environ. 963

MAISONS ET BIENS FONDS

SITUÉS

A ANS ET GLAIN,

SURENCHÉRIR.

Jusqu'inclus le 23 janvier 1836, on peut surenchérir, par acte à passer devant M^e PARMENTIER, notaire à Liège, du 20me., sur:

1^o Une maison avec cour, n° 361, sise en lieu dit Ruelle Mamont, adjugée provisoirement au prix de fr. 700

2^o Une maison n° 362, avec cour, étables, four et jardin, sise au même lieu, contenant en superficie 2 verges grandes 6 petites, adjugée pour 3,600

3^o Un verger, sis sur la Chaussée de St-Trond, à proximité de l'église d'Ans, traversé par le ruisseau de Coq-Fontaine et mesurant 8 verg. gr. 18 p., non compris un muid 2 set. d'ép. de rente, sur ce 3e. lot, adjugé moyennant 5,100

4^o Un verger avec jardin, sis sur la même chaussée de St-Trond, contenant ensemble 17 ver. 9 p., adjugé au prix de 5,600

(En sus de 1,580 frs. 20 c., formant le capital d'une rente de 79 frs. 01 c.) 964

VENTE AUX ENCHÈRES DES BIENS-IMMEUBLES, RENTES ET CAPITAUX.

Vendredi 12 février 1836, à 10 heures du matin, maître LAMBINON, notaire résidant à Liège, exposera en vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, en son étude, sise rue derrière l'Hôtel de Ville, n. 1002, les Immeubles, Capitaux, et rentes dont la désignation suit:

Premier lot.

Une belle et grande maison de commerce, nouvellement bâtie et très-bien décorée avec une portion de terrain y contigu, servant de jardin, située rue de la Régence à Liège, entre cette dernière rue et celle de la Wache, louée moyennant 2,200 francs annuellement.

Deuxième lot.

Une maison, cotée 440, dans un très-bon état, élégamment distribuée cour, bâtiment de derrière et dépendances, située rue devant les Carmes, à Liège, louée pour 9 ans au prix de 750 francs le loyer annuel pour les trois premières années et de 850 francs annuellement pour les six dernières.

Troisième lot.

Une maison, cotée n° 351, avec une verge grande et six petites de cotillages y contigu, située à l'extrémité du faubourg Vivegnis à Liège.

Quatrième lot.

Une autre maison contigue à celle qui précède.

Cinquième lot.

Une troisième maison, encore contigue aux deux précédentes.

Sixième lot.

Une pièce de cotillage d'une contenance de 3 verges 9 petites, située au même faubourg Vivegnis, à proximité desdites maisons, joignant Lambert Parent, Tilmau, Marquette et Remy.

Septième lot.

Une idem de cotillage d'une superficie de 3 verges grandes, située au même endroit, tenant aux enfans Jean Gosuin, Gilles Remy et autres.

Ces cinq derniers lots étant exploités et occupés par les sieurs Fraigneux, Charlier et Dewez, au prix de 500 francs de fermage annuel, seront d'abord exposés en détail, comme il est ci-dessus indiqué et ensuite réunis en masse.

Huitième lot.

Une maison, et dépendances, située rue Grande Bèche, à Liège, cotée n° 1478, occupée par Pirnay et Gilson, moyennant 200 francs de loyer annuel.

Neuvième lot.

Une maison et dépendances, sise rue Neuve, Outre-Meuse à Liège, cotée n. 612, occupée par M. Deville, officier pensionné, au prix de 200 francs de loyer annuel.

Dixième lot.

Une grande maison, avec tannerie, située en la ville de Verviers, en lieu dit Pont d'Alcutte, cotée n° 1490 bis, produisant un revenu annuel de 530 francs.

Onzième lot.

Une pièce de pré, contenant un bonnier, mesure locale, située en la commune d'Heure le Romain, en lieu dit Broux

Douzième lot.

Une idem de terre, d'une superficie d'un bonnier, ancienne mesure, située en la même commune, en lieu dit Thier à Salon.

Treizième lot.

Une idem, en la commune de Houtain-Saint-Siméon, joignant à Toussaint Moray, François Brise et autres.

Ces pièces de biens fonds, formant les trois derniers lots, sont exploitées par le sieur Louis Fréney, d'Heure le Romain, au prix de 120 francs de fermage annuel.

Quatorzième lot.

Un capital de 2^e 900 francs 46 centimes, produisant intérêts à raison de 5 % à l'an.

Quizième lot.

Une rente annuelle et perpétuelle de 250 frs., au capital de 5,000 frs.

Seizième lot.

Une idem de 133 frs 72 c., constituée à 4 %, étant privilégiée comme formant le restant du prix de vente.

Dix-septième lot.

Une idem de 27 frs., au capital de 900 frs.

Dix-huitième lot.

Une idem de 50 francs 38 centimes, au capital de 1077 francs 40 centimes.

Dix-neuvième lot.

Une idem de 23 francs 6 centimes, au capital de 461 francs 52 centimes.

Vingtième et dernier lot.

Une idem de 8 francs 50 centimes, au capital de 170 francs.

Tous ces capitaux sont très-bien hypothéqués et le service des intérêts en est exactement suivi.

Il y a toute sécurité pour acquérir et de grandes facilités pour le paiement.

Immédiatement après la vente ci-dessus, ledit M^e LAMBINON exposera aussi en VENTE, au plus offrant, une belle et spacieuse MAISON de commerce, richement décorée, située rue de la Régence, à Liège, formant un même bâtiment avec celle reprise sous le premier lot, faisant le coin de la rue qui communique à celle de la Wache.

Cette maison, dont le loyer pourrait s'élever à 2,000 frs., conviendrait fort bien pour être réunie à la maison qui est reprise au premier lot de la vente précitée ce qui formerait un superbe hôtel.

S'adresser au notaire LAMBINON, dépositaire des titres et des plans desdites propriétés, pour en prendre communication. 948

On CHERCHE en location une MAISON au centre de la ville, d'un loyer de 1,50 frs. à 1,800 frs. S'adresser au bureau de cette feuille. 953

EN VENTE
Chez les principaux libraires du royaume :
COLLECTION
 DE
CHRONIQUES LIÉGEOISES INÉDITES
 PUBLIÉE PAR M. L. POLAIN,
Conservateur des archives de la province de Liège.
 1^o La Mutinerie des Rivageois, par Guillaume de Meeff.
 XVI^e siècle. 1 vol. 8^o. Prix 2 frs. 50.
 2^o Sous presse. Le Patron de la Temporalité, par J. de
 Hemicourt. — XIV^e siècle. 762

A LOUER
POUR EN JOUIR DE SUITE,
 Un beau QUARTIER de maître, situé au centre de la
 commune de Herstal et présentant toutes les commodités
 désirables, avec jardin très-spacieux, entouré de murs, y
 annexé.
 S'adresser au notaire COURARD, dudit lieu. 964

BELLE VENTE DE BOIS SCIÉS.
 JEUDI 21 janvier 1836, et le lendemain, s'il y a lieu
 à neuf heures précises, dans le chantier du sieur L. Del-
 vaux, sur Avroy, on VENDRA une quantité des plus belles
 et des plus considérables de BOIS sciés, savoir : une très-
 grande et belle partie de planches, quartiers, barreaux,
 feuillet et fougères, en chêne, dont la plus grande partie
 est fort sèche, de toute longueur, depuis 12 jusqu'à 20
 pieds, une quantité extraordinaire de posselets, pièces de
 bois, wères et terrasses; une grande partie de planches,
 quartiers, barreaux et horrons de hêtre et de planches et lattes
 de bois blancs; beaucoup de horrons de chêne, de frêne, de
 cérisier et d'orme, de toute épaisseur; planches et horrons
 de sapin, plusieurs cents de jantes et rais, lattes à plafon-
 ner, etc., etc. Agent comptant. 560

MARDI 19 de ce mois, à une heure de relevée, en la
 demeure de M. Martin ROUWIR, à Jupille, le notaire
 PAQUE procédera à la LOCATION aux enchères, en un
 lot, des IMMUBLES dont la désignation suit, situés audit
 Jupille, savoir :
 1^o UNE MAISON sise rue de Meuse, occupée par la dame
 Catherine Houbart et un bâtiment vis-à-vis avec une verge
 et demie de jardin.
 2^o UNE PRAIRIE ARBOREE, de sept verges grandes, en
 lieu dit Troispostis.
 3^o UNE PRAIRIE de 12 verges grandes, plantée d'arbres
 fruitiers, sise rue de Meuse, tenant du levant au chemin
 d'Aisance, à Lambert Rasquin et autres.
 4^o ET UNE TERRE de 10 verges grandes, au Houlpay,
 joignant au chemin, à Louis Massart et autres.
 S'adresser audit notaire pour les conditions. 956

LE MIROIR DES DAMES,
JOURNAL DE MODES.

Encouragé par le brillant succès qu'obtient la *Gazette des Salons*, l'administration de ce journal vient de créer une
 autre feuille exclusivement destinée aux modes.
 Le *Miroir des Dames* paraît chaque semaine, avec huit pages de texte, donnant un détail très étendu sur les modes,
 une revue des théâtres et les variétés de la semaine. Chaque numéro du journal contient une gravure colorée de mode
 pour dames et très souvent des patrons de robes, de chapeaux, d'objets de nouveautés, de lingerie, avec des modèles
 de coiffures de bal exécutés par les meilleurs coiffeurs de Paris.
 Prix de l'abonnement 25 francs par an, 12 francs 50 c. pour six mois franco pour la Belgique. On s'abonne au
 bureau du journal, Boulevard Saint-Denis, à Paris, et en Belgique à la LIBRAIRIE MODERNE Montagne de la Cour n^o 2
 à Bruxelles.
 Cette souscription concourt aux primes de 500, 300 et 200 francs, fondées par cette LIBRAIRIE. 782

SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES,
 POUR LES PUBLICATIONS LITTÉRAIRES, RUE DE RUYSBROECK, N^o 9, A BRUXELLES.

LE BUFFON CLASSIQUE
DE LA JEUNESSE.

OU
RESUMÉ D'HISTOIRE NATURELLE.

OUVRAGE NEUF,

*Rédigé pour les jeunes gens des deux sexes; et d'après le texte de Buffon, et de tous ses continuateurs,
 et orné de superbes planches représentant plus de 500 animaux, plantes, etc., etc., dessinés d'après les
 premiers artistes;*

PAR M. LACOSTE.

Deux beaux volumes in 8^o, très-élégants, format anglais, texte à deux colonnes, avec filet et encadrement,
 et une jolie couverture ornée de vignettes, dessins, etc.

CONDITIONS.

Le *Buffon classique de la jeunesse*, imprimé soigneuse-
 ment en caractères neufs fondus exprès, et sur bon papier
 satiné et collé, de la fabrique de M. Hennessy, coûtera,
 tout complet, dix-huit francs.
 Il formera trente-six livraisons, d'un nombre de feuilles
 et de planches indéterminé, qui coûteront chacune cin-
 quante centimes.
 Ces trente-six livraisons formeront deux beaux volumes
 in 8^o, très-élégants, format anglais.
 La première livraison va paraître; les autres se succé-
 deront de dix jours en dix jours.

Nota. Les premiers souscripteurs recevront les plus belles planches, puisque les livraisons seront délivrées par ordre de
 souscription.
 On souscrit chez tous les libraires, les directeurs de postes et de messageries, et dans les cabinets de lecture, où se
 distribue

LE PROSPECTUS AVEC GRAVURES. 890

Le LUNDI, 18 janvier 1836, à onze heures du matin,
 il sera procédé à la salle de la régence de Huy, devant les
 bourgmestre et échevins, à l'adjudication au rabais des ou-
 vrages à faire pour la construction d'un oratoire, dans le
 nouveau cimetière de la ville.
 Le plan, les conditions et le détail de ces travaux, sont
 déposés au secrétariat de la régence, où on peut en prendre
 communication d'avance. 758

PASTILLE DE CALABRE
DE POTARD,

PHARMACIEN,
 RUE SAINT HONORÉ, N^o 271, A PARIS.

Ces pastilles d'une saveur très-agréable, avantage que n'ont
 pas les pâtes pectorales, guérissent les RHUMES, CATAR-
 RHES, ASTHMES, TOUX, ENROUEMENS, COQUELU-
 CHES, et les IRRITATIONS DE POITRINE, facilitent
 l'EXPECTORATION, entretiennent la LIBERTÉ du VENTRE,
 propriétés qui les recommandent aux personnes affectées de
 GLAIRES. Chaque boîte doit porter la signature POTARD,
 dépôt à Bruxelles, chez M. Robby, confiseur, place de la
 Monnaie et du Marché aux Herbes; à Louvain, chez M.
 Abozsky, confiseur, rue Tirlemont; à Liège, chez M. Le-
 boutte, pharmacien; et Decamps, pharmacien. 959

AVIS POUR SURENCHÉRIR

DEUX

BELLES MAISONS,
 SISES A LIÈGE SUR AVROY.

Le notaire DELEXHY fait connaître que par acte qu'il a
 reçu, sous la date du 5 janvier 1835, les maisons provenant
 de feu Dieudonné Malherbe ont été adjudgées comme suit :

Le premier lot composé d'une belle maison - porte cochère,
 portant le n^o 588, avec grande cour, remise, écurie, four-
 nil, magasins et jardin y annexés, au prix de 35,00 frs. en
 sus d'un capital de 2,430 frs. 1^o c.
 Et le second lot, se composant d'une maison spacieuse,
 joignant à la précédente, au prix de 14,400 frs.
 Conformément au cahier des charges, toute personne sol-
 vable peut, jusqu'inclus le 2 janvier courant, surenchérir
 d'un vingtième le prix de chaque lot, en en faisant la déclara-
 tion par acte en l'étude dudit notaire DELEXHY, rue
 Saint-Severin. 928

GILLON-NOSENT, rue du Pont d'Île, n^o 32, vient de
 recevoir, d'une des meilleures fabriques, un nouvel envoi de
 BOUGIES DIAPHANES et en cire, pour table, voiture etc

BOURSES.

PARIS, LE 11 JANVIER.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant.	108 60	108 65
" " fin courant.	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant.	81 20	81 45
" " fin courant.	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp.	98 50	98 80
" " fin courant.	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 ^o J. 1 ^{er} nov. comp.	50 34	50 172
" " fin cour.	00 00	00 00
" Dte. diff. sans int. compt.	18 78	19 174
" Dte. pass. sans int. compt.	16 58	16 58
" Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
" " fin cour.	00 00	00 00
" Empr. royal. J. de juill. 1834.	40 12	40 12
" " fin cour.	00 00	00 00
" Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	23 12	00 00
" " fin cour.	00 00	00 00
" Rente perp. J. de juill. 1834.	40 12	40 12
" " fin courant.	00 00	00 00
Coupons cortés.	25 14	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compl.	103 00	103 14
" " fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	102 78	102 78
" " fin cour.	0 0 00	000 00
Banque de Belgique.	113 12	000 00

AMSTERDAM, LE 11 JANVIER.

Dettes active.	56 116	Rente française.	00 00
" différée.	0 000	Métalliques.	00 00
Billet de chance.	22 1516	Russie, H. et C.	000 00
Syndic. d'amort.	96 00	Esp. rente perp.	00 00
" 3 1/2.	80 00	Naples falconnet.	00 00
Soc. de comm.	123 111	Bresiliens.	00 00

LONDRES, LE 9 JANVIER.

3 ^o consolidés.	92 3/4	Escompte.	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	104 1/2	Différées.	00 00
Holl. Dette active.	00 00	Passives.	00 00
Id. 5 p. c.	00 00	Russie.	109 1/2
Portugais, 5 p. c.	84 7/8	Bresil. Emp. 1821.	00 00
Id. 3 p. c.	54 7/8	Mexicains, 5 p. c.	38 00
Espagne. Cortés.	54 1/2	Colomb.	00 00

ANVERS, LE 11 JANVIER.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	314 1/2 P.		
Rotterdam.	314 1/2 P.		
Paris p ^r fr. 100.	fl. 47 5/16	P. fl. 46 15/16	46 13/16 P
Londres p ^r Estr.	fl. 12 13 3/4	A. fl. 12 05 0/10 P	
Ham. p ^r 40 HB.	35 5/16	A. 35 1/16	34 15/16
Bruxelles.	114 1/2 P.		
Gand.	114 1/2 P.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			" fl. 100		149 1/2 A
P'ANVERS.			BRESIL.	5	
Dette active. 5	105 0/0	P. E. à L. 1824			86
" différé.	43	P. ESPAGNE.	5		
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	
Emp 48 m. 5	104 0/0	A. R. P. à Am	5		51 à 50 5/8 et
A. B. 1835.		Emp. 1834			
Act. de la B.		Dette diff.			
HOLLANDE. 2 1/2		" à L.			
Dette act. 1 1/2		Cortés à P.			
Rte. remb. 2 1/2	98 0/0	P. dito Coup.			
AUTRICHE.		NAPLES.			
Métalliq. 5	102 1/8	A. Cert. Falc.	5		92 1/2 A
Lots fl. 100.	260 0/0	P. ÉTAT-ROM.			
" fl. 250. 1	424	A. levée 1832.	5		101 1/4
fl. fl. 500. 4	712	à An. 1834.	5		98 0/0
POLOGNE.					
Lots fl. 300.	124 3/4				

BRUXELLES, LE 12 JANVIER.

Emp. R., fin cour.	401 0/0	P. Lost. r. av. cour.	96 0/0
" pr. à 4 mois	000 0/0	" inscrip.	98 3/4
Dette active.	53 0/0	Métalliques.	102 1/2 P
Empr. de 1832.	99 3/4	Naples.	92 A
Act. Société Gén.	875 0/0	P. Rome.	101 A
So. de Com. de cv	133 0/0	P. Bresil. Rotsch.	85 1/2
Ban. de Belgique	113 1/2	A. Emp. Ard. 1835.	50 7/8
So. du c. de S.-O.	107 3/4	P. Emp. Guebh.	000 0/0
S. Hauts-Four.	112 3/4	A. P. à Ams.	00 0/0
Wasme-Hornu.	101 0/0	P. Fin cour.	00 0/0
Baug. fonc.	96 0/0	D. différée.	19 1/8 P
S. du Cha. Flenu.	109 0/0	A. Id. 1835.	26 0/0
Sclessin.	104 0/0	A. Cortés à Paris.	00 0/0
Société nationale.	111 3/4	P. " à Londres.	00 0/0
Gal.-Ros. ad. Br.	00 0/0	Coup. Cortés.	00 0/0
Levant de Flenu.	101 0/0	P. CHANGES.	
Charb. d'Ougrée.	104 1/2	P. Amsterdam.	00 0/0
Sars-Longchamps.	105 0/0	P. Londres ct.	00 0/0
Dette active. Hol.	55 0/0	A. " 2 mois.	00 0/0
Synd. d'amort.	00 0/0	P. Paris.	00 0/0

VIENNE, LE 31 DECEMBRE.

Métalliques, 102 0/0. — Actions de la banque, 1383 0/0.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 12 JANVIER.

Le koff belge Pelicaen, c. Douwes, v. de Londres, ch. de
 café et sucre.
 Le brick anglais Flora, c. Lemesurier, ven. de Monte-
 video, ch. de cuirs.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

200 balles café Brésil, de 31 1/2 à 33 cts.
 150 caisses sucre Havane blond, à fl. 22 1/2 ent.

H. LIGNÉ, Imp. du Jour, rue du Poi-d'Or, n^o 622, à Liège